

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 juin 2018
(Convocations du 4 juin 2018)

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Hubert VANDENBERGHE, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE, Danièle VERMANDERE, – Adjoint, Dominique TREHOU, Patrick DUSSART, Jean-Pierre FLOQUET, Jean-Michel RAVIART, Manuel DONNEZ, David LEFEBVRE, Hermine DELESALLE, Alexandra PAWLAK, Nicole DELVIGNE, Chantal DUBOIS, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER.

Etaient excusés : Hervé WARGNYE qui a donné procuration à Alexandre Schneider, Marie-Brigitte BAUDUIN qui a donné procuration à Jean-Claude Messenger, Philippe BEYAERT, Sylvie LEMAIRE qui a donné procuration à Hermine Delesalle,

Etait absent : Bertrand BAUDUIN

Alexandra Pawlak a été désignée secrétaire de séance.

Mme Chantal DUBOIS a pris part aux délibérations 1 à 9 et M. Manuel DONNEZ aux délibérations 6 à 11.

En début de séance, M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter quatre points à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée.

1. Demande de subvention – Département - Répartition du produit des amendes de police

Une demande de subvention est faite auprès du Département au titre de la Répartition du produit des amendes de police. Elle concerne des travaux d'installation de feux comportementaux et d'écluses routières sur la route de Tournai. M. le Maire est également autorisé à signer la convention avec le Département pour ces travaux.

(Voté à l'unanimité).

2. Demande de subvention - Département – Aide aux Villages et Bourgs

Une demande de subvention est faite auprès du Département au titre de l'Aide aux Villages et Bourgs. Elle concerne les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de Chorette.

(Voté à l'unanimité).

3. Modification au tableau des effectifs

La proposition de création d'un poste d'adjoint technique territorial (échelle C1) à temps complet avec effet au 1^{er} juillet 2018 est acceptée.

(Voté à l'unanimité).

4. Décision modificative n°1 au BP 2018

Modification d'inscription au budget primitif 2018 :

Article 280421 : 2 000 € (au lieu de l'article 28042) – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé,

Article 65888 : 3 000 € (au lieu de l'article 6588) – Autres charges diverses de gestion courante,

Article 7588 : 2 000 € (au lieu de l'article 758) – Autres produits divers de gestion courante.

(Voté à l'unanimité).

5. Admission en non-valeur

L'admission de titres en non-valeur, pour les années 2012, 2014, 2015, 2016 et 2018 d'un montant total de 169,87 € est acceptée.

(Voté à l'unanimité).

6. Indemnité de conseil au comptable public

Une indemnité de conseil est accordée à Jean-Marie BIERMÉ, comptable des Finances Publiques, responsable de la trésorerie de Saint-Amand-les-Eaux pour la commune pour toute la durée du mandat, au taux de 100 % par an.
(Voté à l'unanimité).

7. Participation à l'acquisition d'un test d'intelligence pour le psychologue scolaire

Une participation à hauteur de 110,84 € est validée pour l'achat du test de WECHSLER POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (WISC V), édité par les ECPA (éditions de psychologie appliquée), par M. Dupont, psychologue scolaire. L'acquisition est prise en charge par la Commune de Raismes pour un montant de 1 769,40 €.
(Voté à l'unanimité).

8. Mise à disposition d'un terrain communal au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe (SIVS)

Le conseil municipal a décidé :

- de mettre à disposition du SIVS la parcelle cadastrée AB 37 située rue Neuve sur la Commune de Lecelles à titre gratuit ;
- d'autoriser le SIVS à réaliser les travaux de construction de l'équipement sportif et/ou ludique sur cette parcelle ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition.

(Voté à l'unanimité).

9. Modifications statutaires de la CAPH

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut en intégrant les compétences facultatives « Ruissellement » et « Erosion » sur le sud du territoire (communes d'Abscon, Avesnes-le-Sec, Bouchain, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Haspres, Haulchin, Helesmes, Lieu-Saint-Amand, Louches, Marquette-en-Ostrevant, Mastaing, Neuville-sur-Escaut, Noyelles-sur-Selle, Roeux, Thiant, Wallers-Arenberg).
(Voté à l'unanimité).

10. Tarif de location de la halle couverte

Le tarif de location de la halle couverte est fixé à 100 € la journée et 200 € pour le week-end.
(Voté à l'unanimité).

11. Fixation des indemnités des élus

Suite à sa demande, la délégation de conseillère municipale a été retirée à Mme Hermine DELESALLE. Le conseil municipal a donc décidé du retrait de son indemnité à compter du 1^{er} juillet 2018.

M. Patrick DUSSART a été nommé conseiller municipal délégué. Le conseil municipal décide de fixer son indemnité à 5,1 % de l'indice 1015, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Le montant des indemnités des autres élus n'est pas modifié.

(Voté à l'unanimité).

• Jury criminel

En application de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2018, le Conseil municipal a procédé au tirage au sort de six électeurs pour la liste préparatoire du jury criminel.



Le Maire

Jean-Claude MESSAGER